

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

Rue du Dr Jean Pidoux

Commune de POUQUES-LES-EAUX,

**LE MAIRE DE LA VILLE DE POUQUES LES EAUX,**

**VU** l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route et notamment l'article R411-8,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, 4 èmes partie, 8 èmes partie (signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

**VU** la demande de la société REHA Assainissement en date du 13 avril 2026,

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement au droit des travaux,

**ARRETE**

**Article 1er :** L'entreprise REHA Assainissement est autorisée à réaliser des travaux de réhabilitation de réseau (nettoyage réseau) rue du Dr. Jean Pidoux, à partir du 20 avril au 8 mai 2026.

**Article 2 :** Le stationnement sera interdit sur l'ensemble du chantier, durant les travaux. Des panneaux seront installés par l'entreprise.

**Article 3 :** La circulation pourra être alternée et régulée par un feux tricolore, rue du Dr.Jean Pidoux, durant les travaux.

**Article 4 :** La circulation sera limitée à 30km/h sur l'emprise des travaux.

**Article 5 :** L'entreprise REHA Assainissement, est seule responsable, tant envers la Ville de Pougues-les-Eaux qu'envers un tiers, de tout accident, dégât ou dommage de quelques natures que ce soit, ainsi que de tout désagrément occasionnel pouvant résulter de l'exploitation du domaine public. Elle devra être assurée au titre de la responsabilité civile et souscrire les polices d'assurances nécessaires pour toute la durée des travaux.

**Article 6 :** La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle Livre I, 8ième partie du 6-11-1992. La pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par le demandeur.

**Article 7 :** Le Maire de Pougues-les-Eaux, l'entreprise REHA Assainissement, le Directeur des Services Techniques et la Police Municipale de Pougues-les-Eaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté à POUQUES LES EAUX, le 13 avril 2026.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Gilles Bertrand



Mairie de Pougues-les-Eaux

90 Parc Simone Veil

58320 Pougues-les-Eaux

03 86 90 96 00

[mairie@ville-pouguesleseaux.fr](mailto:mairie@ville-pouguesleseaux.fr)



Villages d'avenir

